

1. Identification

Identificateur de produit	DPA™		
Autres moyens d'identification	Aucune.		
Usage recommandé	Dry Penetrating Agent		
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Fabricant			
Nom de la société	CETCO, an MTI Company		
Adresse	2870 Forbs Avenue Hoffman Estates, IL 60192 États-Unis		
Téléphone	Information générale	800 527-9948	
Site Web	http://www.cetco.com/		
Courriel	safetydata@mineralstech.com		
Numéro de téléphone d'urgence	No de téléphone d'urgence	1.866.519.4752/1 760 476 3962	
Fournisseur	Non disponible.		

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 2
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence	
Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage

Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient (conformément à la réglementation pertinente).

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

27.01 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 27.01 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique.

3. Composition/information sur les ingrédients**Mélanges**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
ACIDE SULFAMIQUE		5329-14-6	70 - < 80
DODECYLBENZENESULFONATE DE SODIUM		25155-30-0	< 1
Autres composant sous les niveaux à déclarer			20 - < 30

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

No : Une/des limite(s) d'exposition en milieu de travail en vertu des dispositions communautaires a/ont été attribuée(s) à cette substance.

M : Facteur M

TBP : substance toxique bioaccumulable persistante.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulative.

* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

Remarques sur la composition

Ne s'applique pas aux biens de consommation. Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16. Pour le texte complet des mentions R mentionnées dans cet article, voir article 15. Ce produit n'est pas considéré comme cancérigène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

4. Premiers soins**Inhalation**

En cas d'exposition à des concentrations excessives de poussières ou de fumées, transporter la personne à l'extérieur et consulter un médecin en cas de toux ou d'autres symptômes. Si des symptômes apparaissent, retirer la source de la contamination ou transporter la victime à l'extérieur. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Consulter immédiatement un médecin. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la peau

Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse sèche. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent. Consulter immédiatement un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur la peau non touchée. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver les vêtements séparément avant réutilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer soigneusement la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut causer une réaction allergique de la peau. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	Des soins médicaux immédiats sont requis. En cas d'accident ou de malaise, demander immédiatement un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Eau pulvérisée. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Utiliser tout moyen convenant aux incendies environnants.
Agents extincteurs inappropriés	Aucun(e) connu(e).
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome. Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau.
Méthodes particulières d'intervention	Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Risques d'incendie généraux	Pas de risque d'incendie. Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventilier les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Ce produit est miscible dans l'eau. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Recueillir le produit répandu. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Tout déversement accidentel important peut être neutralisé avec une solution alcaline diluée de soude commerciale ou de chaux.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Contacter les autorités locales en cas de déversements dans les égouts ou le milieu aquatique. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains après utilisation et avant de manger. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Éviter tout contact de ce produit avec la peau. Ne pas goûter ni avaler. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter une exposition prolongée. Éviter tout contact de ce produit avec les vêtements. Assurer une ventilation efficace. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

ATTENTION Tenir sous clé. Garder sous clef. Stocker dans un endroit accessible aux personnes autorisées seulement. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir ce produit à distance de toute nourriture, boisson ou de tout produit d'alimentation animale. Tenir hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Autres composants	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total des particules.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Autres composants	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Autres composants	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Autres composants	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Aucune norme d'exposition n'est accordée.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ventilation générale normalement adéquate. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. Un système d'aération local est suggéré pour l'utilisation, là où c'est possible, dans des espaces restreints ou fermés.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial. Écran facial. Il est recommandé de porter des lunettes de protection chimique. Éviter tout contact avec les yeux. Installer des douches oculaires d'urgence et des douches déluges dans la zone de travail immédiate. Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection).

Protection de la peau	
Protection des mains	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Gants résistants aux produits chimiques. Porter des gants de protection.
Autre	Éviter tout contact de ce produit avec la peau. Éviter tout contact de ce produit avec les vêtements. Porter un équipement de protection contre les produits chimiques qui est plus particulièrement recommandé par le fabricant. En cas de contact probable, porter des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison de protection contre les produits chimiques, des bottes en caoutchouc et des lunettes de protection contre les agents chimiques plus un écran facial. Ce matériau peut offrir une protection thermique faible ou inexistante. Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée dans des situations d'incendie SEULEMENT; elle n'est pas efficace en cas de déversements. L'emploi de gants en butyl-caoutchouc ou en nitrile est recommandé.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive. Si l'aération n'est pas suffisante pour prévenir de manière efficace l'accumulation d'aérosols ou de vapeurs, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être assurée.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact de ce produit avec les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Poudre.
État physique	Solide.
Forme	Solide. poudre
Couleur	Violet foncé.
Odeur	Aucune.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	1
Point de fusion et point de congélation	289.41 °C (552.94 °F) estimation
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	1465 °C (2669 °F) estimation
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	> 1
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	0.00001 hPa estimation
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	complet

Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Densité	2.14 g/cm ³ estimation
Pourcentage de matières volatiles	0 % estimation
Densité	2.14 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Ne se produit pas. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Réagit violemment avec les substances alcalines fortes. Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs. Incompatible avec les bases. Peut réagir avec les bases fortes ou les agents d'oxydation.
Produits de décomposition dangereux	Lors de sa décomposition, ce produit peut dégager du dioxyde de soufre, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut provoquer une irritation du système respiratoire. On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.
Contact avec la peau	Effets corrosifs. Provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.
Contact avec les yeux	Provoque de graves brûlures aux yeux. Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion. Provoque des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Un contact avec ce produit causera des brûlures à la peau, aux yeux et aux muqueuses. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets corrosifs. Provoque de graves brûlures. Cause des brûlures. Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une réaction allergique de la peau.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
DPA™		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	30930 mg/kg
Composants		
Espèces		
Résultats d'épreuves		
ACIDE SULFAMIQUE (CAS 5329-14-6)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	1450 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
DODECYLBENZENESULFONATE DE SODIUM (CAS 25155-30-0)		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	438 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Dangereux d'après les critères de l'OSHA. Corrosif pour la peau et les yeux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Effets corrosifs.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves brûlures aux yeux. Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Sensibilisation cutanée	Provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxic. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Cancérogénicité	N'apparaît pas sur les listes ACGIH, IARC, NIOSH, NTP ou OSHA. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Non classé. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Danger par aspiration	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Présumé nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. Une accumulation dans les organismes aquatiques est prévisible. En raison du pH peu élevé de ce produit, on peut s'attendre à ce qu'il produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques.
--------------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
ACIDE SULFAMIQUE (CAS 5329-14-6)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Poisson 70.3 mg/L, 96 heures
		Vairon à grosse tête (Pimephales promelas) 14.2 mg/l, 96 heures
DODECYLBENZENESULFONATE DE SODIUM (CAS 25155-30-0)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia) 3.26 - 14.51 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson 10.8 mg/L, 96 heures
		Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 3.2 - 5.6 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau
DODECYLBENZENESULFONATE DE SODIUM 0.45

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Consulter les autorités avant l'élimination. Contrat avec une entreprise d'élimination licenciée par la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Incinérer le matériau dans des conditions contrôlées dans un incinérateur homologué. Doit être incinéré dans une installation d'incinération agréée qui possède un permis délivré par les autorités compétentes. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Éliminer le contenu/récipient (conformément à la réglementation pertinente). Lorsque votre propre installation de traitement des eaux usées n'est pas disponible, recueillir tous les déchets et les transférer à un professionnel de gestion de déchets industriels avec un manifeste pour déchets industriels.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux D002 : Déchet de matière corrosive [pH ≤ 2 ou $\geq 12,5$, ou corrosive pour l'acier]
Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). Éviter le rejet dans les cours d'eau ou sur le sol. Sans objet.

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN2967
Désignation officielle de transport de l'ONU Acide sulfamique
Classe de danger relative au transport
Classe 8
Danger subsidiaire -
Groupe d'emballage III
Dangers environnementaux Non disponible.
Précautions spéciales pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number UN2967
UN proper shipping name Sulfamic acid
Transport hazard class(es)
Class 8
Subsidiary risk -
Label(s) 8
Packing group III
Environmental hazards No.
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information
Passenger and cargo aircraft Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN2967
UN proper shipping name Sulfamic acid

Transport hazard class(es)**Class** 8**Subsidiary risk** -**Label(s)** 8**Packing group** III**Environmental hazards****Marine pollutant** No.**EmS** Not available.**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.**Transport en vrac selon** Sans objet.**l'Annexe II de MARPOL 73/78 et****le recueil IBC****IATA; IMDG; TMD****15. Informations sur la réglementation**

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit selon la directive UE 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	13-Août-2018
Date de la révision	13-Août-2018
Version n°	11
Autres informations	Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit. HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.

Références	<p>ACGIH EPA : Base de données AQUIRE NLM : Base de données de substances dangereuses ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques s HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition Société japonaise pour la santé au travail, recommandation et limites d'exposition professionnelle GOST 30333-2007 - Passeport de sécurité pour la production de produits chimiques. Exigences générales JIS Z 7252:2009 Classification des produits chimiques selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) » JIS Z 7253:2012 Communication des risques sur les produits chimiques selon le SGH – étiquetage et fiche de données de sécurité (FDS) Lignes directrices du SGH de la JCIA (Japan Chemical Industry Association), juin 2012</p>
-------------------	---

Avis de non-responsabilité	<p>Les informations contenues dans la présente fiche technique santé-sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, de fabrication, de stockage, de transport, de distribution, de mise à disposition, d'utilisation et d'élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour la précision, la fiabilité ou la complétude de son emploi, et ne formule pas explicitement semblable déclaration ou garantie. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'adéquation et la complétude de ces informations pour chaque usage particulier.</p>
-----------------------------------	---

Produits tiers : dans la mesure où des produits qui n'ont pas été fabriqués ou fournis par ce fabricant sont utilisés en combinaison avec ce produit ou en remplacement de celui-ci, il incombe au client de se procurer, auprès du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et les autres propriétés relatives à ces produits et à tout autre produit ainsi que toutes les informations nécessaires pertinentes. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas d'utilisation de ce produit en combinaison avec des produits d'autres fournisseurs. qualité. Ces informations ne concernent, en outre, que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la norme JIS Z 7253:2012. Renseignements supplémentaires fournis sur la fiche de données de sécurité. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

**Informations relatives à la
révision**

Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux
Informations relatives au transport : Informations sur le transport des matières
GHS: Classification